

COMMUNE DE MUESPACH-LE-HAUT

HAUT-RHIN

LOTISSEMENT "LE CLOS DU VERGER II"

Créé par SODIGE

PROGRAMME DES TRAVAUX V.R.D.

ARTICLE I - GENERALITES

Les travaux de viabilités nécessaires à la desserte des parcelles du lotissement qui sont énumérés ci-après, chacun sous la rubrique le concernant, sont à la charge entière de la société SODIGE qui est seule responsable de la bonne exécution dans les délais impartis.

Le lotisseur a décidé de réaliser lui-même les équipements énumérés et détaillés en annexes au présent dossier. Il est responsable du bon entretien de l'ensemble des V.R.D. jusqu'à leur prise en charge par la Collectivité ou l'association syndicale après réception sans réserves pour être incorporés dans le domaine public.

ARTICLE II - EMPRISE DES VOIES

L'accès à l'opération se fera au Nord par la rue des Vergers.

La voie ouverte à la circulation aura une emprise de : 6.50m d'emprise comprenant une chaussée de 5.00m et un trottoir de 1.50m.

Conformément au plan Voirie PA8b.

ARTICLE III - CARACTERISTIQUES DES VOIES

CHAUSSEE, TROTTOIRS

L

La chaussée et les trottoirs seront constitués de 50 cm de GNT 0/60 (ou de matériaux recyclés ou équivalent), de 4 cm de GNT B2, d'enrobés BBSG de 4 cm de granulométrie 0/10 en première couche et 3 cm de granulométrie 0/6 ou 0/8 en seconde couche, soit 154 kg/m².

Sur l'emprise de la nouvelle voirie, le terrain sera nettoyé de toutes les herbes présentes et la terre végétale décapée.

La voie principale sera délimitée du trottoir par une double file de pavés.

Les trottoirs seront délimités par les murs de fondation de clôture en limites privatives et par une simple file de pavés en limites non privatives.

CLOTURES

Les fondations de murets (longrines) seront sur domaine privé en limite d'enrobés ou d'espaces verts.

Conformément au plan de Voirie PA8b

ARTICLE IV - ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

Le lotissement sera desservi en eau potable par une conduite en fonte de Ø100mm.

Elle sera raccordée sur la conduite existante située dans la rue des Vergers.

Des vannes de sectionnement permettront d'isoler les tronçons.

Les différents lots seront desservis par des branchements en PEHD rigide 16 bars diamètre 32/40 mm amenés à 1.00 m derrière le muret de fondation de la parcelle et raccordés sur un regard de comptage incongelable positionné devant le muret de fondation sur le domaine public. Ces branchements seront munis de robinets permettant d'isoler chaque branchement du réseau principal. Le regard de comptage sera de type Huot DN 20 (ref. 1180.120).

La protection incendie sera assurée par deux poteaux d'incendie de type Bayard situés de part et d'autre du lotissement.

Le réseau d'adduction d'eau à mettre en place dans le cadre de cette opération devra faire l'objet avant sa mise en service, d'un nettoyage, d'un rinçage et d'une désinfection conformément aux dispositions de l'article R 1321-56 du code de la santé publique, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales.

Conformément au plan A.E.P. PA8c.

ARTICLE V – ASSAINISSEMENT

L'assainissement sera de type séparatif.

Les tampons des regards de branchements seront calés à +/- 5cm par rapport à la longrine sur les parcelles.

Le constructeur devra faire la mise à niveau en fonction de l'aménagement sur la parcelle.

EAUX PLUVIALES :

Les eaux pluviales de la voirie et des parcelles seront collectées dans le réseau d'eaux pluviales en PVC et rejetées au travers d'un regard de débordage dans un bassin de stockage enterré. Les eaux pluviales seront régulées en aval du bassin de stockage avant rejet dans le réseau existant rue des Vergers.

Les regards de jonction et de visite auront un diamètre de 1.00 m, et recouverts d'un tampon en fonte, type PAMREX, de classe 400 KN.

Les branchements particuliers d'eaux pluviales de diamètre 160 mm en PVC, seront amenés au droit de chaque parcelle, jusqu'à 1.00 m à l'intérieur de celle-ci, avec un regard de branchement de 800 mm de diamètre, et un couvercle en fonte (250KN).

EAUX USEES :

Les canalisations d'eaux usées en PVC réalisées dans la voie du lotissement seront raccordées sur la canalisation du réseau existant rue des Vergers.

Les regards de jonction et de visite auront un diamètre de 1.00 m, et recouverts d'un tampon en fonte, type PAMREX, de classe 400 KN.

Les branchements particuliers d'eaux usées de diamètre 160 mm en PVC, seront amenés au droit de chaque parcelle, jusqu'à 1.00 m à l'intérieur de celle-ci, avec un regard de branchement de 800 mm de diamètre, et un couvercle en fonte (250KN).

ESSAIS :

Le collecteur principal, les branchements et tous les regards de Ø800 mm et de Ø1000 mm seront contrôlés par un organisme extérieur à l'entreprise titulaire des travaux, avec remise d'un rapport. Les contrôles seront les suivants :

- essai d'étanchéité sur l'ensemble des conduites et regards,
- test de compactage des tranchées, à raison de 1 par tronçon,
- passage caméra sur l'ensemble du réseau.

Conformément au plan du Réseau Eaux Usées et Pluviales PA8d.

ARTICLE VI - ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC - DESSERTE TELEPHONIQUE

Les raccordements des réseaux d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et de vidéo seront réalisés en souterrain.

BASSE TENSION

Des coffrets de comptage avec coupe-circuit monophasé incorporé sont prévus pour chaque abonné. La desserte se fera depuis le coffret existant rue des Vergers. Le câble de branchement et les accessoires entre coffret et habitation seront à la charge des abonnés. Le projet d'électrification du lotissement sera à valider avec ERDF.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage projeté comprendra des luminaires décoratifs sur candélabres droits de 4.00 m avec type choisi en accord avec la Commune. L'alimentation de ces luminaires sera souterraine et sera alimentée depuis l'armoire existante rue des Vergers.

RESEAU TELECOM

Des chambres seront installées pour la desserte téléphonique ainsi que des buses en PVC de diamètre 42/45 mm entre les chambres ainsi qu'entre les chambres et les parcelles. Des regards de branchements sont prévus sur chaque parcelle pour le raccordement téléphonique des particuliers.

RESEAU VIDEO

Des chambres seront installées pour la desserte vidéo, ainsi que des coffrets S20 sur domaine public et des buses en PVC :

- Diamètre 56/60mm PVC entre chambres.
- Diamètre 42/45mm PVC pour les branchements.
- Diamètre 63mm TPC entre chambres et coffrets S20.

ESSAIS ET CONTROLES :

Chaque réseau sera réceptionné en présence du concessionnaire concerné, avec signature de P.V. de réception, et remise de plans de récolements.

Conformément au plan des réseaux BT - EP - FT - Vidéo PA8e

ARTICLE VIII – COLLECTE DES DECHETS

Le ramassage des ordures ménagères se fera au droit de chaque parcelle.

Fait à Colmar, le 11 Août 2016